

COMPTE-RENDU

Réunion d'information sur la réorganisation du stationnement et la création d'un double sens cyclable rue Mandron

Lundi 4 octobre 2021, Maison de quartier Chantecler

Etaient présents :

- 10 habitants
- Bernard Blanc, Maire-adjoint du quartier Chartrons, Grand Parc, Jardin Public
- Guillaume Mangane, Mairie de quartier Chartrons Grand-Parc Jardin Public
- Véronique Augé, Stéphanie Goudy-Crouail, Assistantes de Bernard Blanc
- Oriane Lefeuvre, Pauline Legardien, Mission Démocratie Permanente

INTRODUCTION DE BERNARD BLANC

Bernard Blanc remercie les habitants pour leur présence à cette réunion d'information sur l'aménagement de la rue Mandron. Il est proposé de réorganiser le stationnement en le changeant régulièrement de côté pour casser l'effet de vitesse des véhicules grâce à l'effet des chicanes et de sécuriser les circulations des piétons et des cyclistes. Un contre-sens cyclable sera également créé.

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT

Objectifs

Avant 2014, la rue Mandron était à double sens de la rue d'Aviau à la rue Camille Godard. Elle est ensuite passée à sens unique et du stationnement a été créé pour réduire le flux de circulation dans la rue.

En 2017, les travaux du tramway ont commencé dans la rue Fondaudège et les bus ont été déviés dans la rue Mandron. Bordeaux Métropole a procédé à des vérifications de la chaussée et le passage des bus l'a endommagée, notamment sur la partie Lagrange-Godard. Cette portion sera donc rénovée.

Il est aussi question de travailler sur les problèmes de vitesse. Lorsque les bus étaient déviés dans la rue Mandron, la circulation s'était apaisée. Des accélérations ont

ensuite depuis été constatées. Bordeaux Métropole a réalisé une étude permettant de supprimer certains carrefours à feux :

- Carrefour de la rue d'Aviau : les feux ont déjà été supprimés.
- Carrefour de la rue de la course : les feux seront supprimés.
- Carrefour de la rue Lagrange : les feux resteront en place.
- Carrefour de la rue de Catros : projet de supprimer les feux avec la priorité rue Mandron.

5 places de stationnement sont supprimées par rapport à l'existant.

Détails du projet

Au niveau de la rue d'Aviau, les feux sont déposés.

Au niveau de la rue Ducau, le contre-sens cyclable commence. Il est séparé par un marquage au sol.

De la rue Ducau à la rue de la course, rien ne change. Les feux sont déposés et un STOP est installé rue Mandron.

Au niveau de la rue Montgolfier, rien ne change. Ensuite, le stationnement change de côté par rapport à l'existant. Des arceaux vélos sont créés au droit du coussin berlinois pour que les voitures se déportent au milieu de celui-ci.

Au niveau de la rue Saint Maur, rien ne change. Juste après, le stationnement change à nouveau de côté par rapport à l'existant.

Au droit du coussin berlinois, des arceaux vélos sont implantés.

Après la rue Guadet, le stationnement change encore de côté.

ECHANGES AVEC LES HABITANTS

Quand nous avons des fissures dans nos appartements suite aux passages des bus, comment ça se passe ?

Guillaume Mangane : Un expert fait un constat du bâtiment avant/après et il vous appartient d'interpeller Bordeaux Métropole pour engager une procédure juridique d'indemnisation en cas de dommages constatés.

Je ne comprends pas la volonté de faire des chicanes.

Bernard Blanc : Dans la rue Saint Laurent, cela a été fait et le résultat est net : la vitesse a diminué. La rue s'apaise automatiquement.

La rue de la course sera-t-elle prioritaire au carrefour ?

Guillaume Mangane : Oui elle le sera.

Il faudra faire attention à ce que ce soit respecté par les vélos et les trottinettes, rien n'est fait pour contraindre les vélos.

Bernard Blanc : Lorsqu'il est possible de créer des circuits en site propre pour les vélos, on le fait, à l'image du cours de Verdun. Mais la rue Mandron est trop petite pour ce type de réalisation. Concernant les incivilités, une politique de prévention sera mise en place sur ces questions et il y aura ensuite des actions plus répressives. Les sociétés de trottinettes en libre-service sont en mesure de connaître l'identité des conducteurs. Des accords avec ces sociétés seront mis en place pour retrouver les personnes responsables d'incivilités. L'important est de trouver un compromis entre les aménagements pour les vélos et les piétons et la circulation des véhicules.

Y aura-t-il des plots en plastique pour protéger la bande cyclable ?

Guillaume Mangane : Ce n'est pas une piste cyclable car la largeur de la chaussée ne le permet pas. Les vélos circuleront dans le sens inverse des voitures et partageront le même espace. Seuls une signalisation au sol est prévue.

Les vélos arriveront en face des voitures, c'est dangereux.

Bernard Blanc : La rue n'est pas suffisamment large pour faire une piste cyclable ou alors il faut envisager de supprimer tout le stationnement. L'idée est que les automobilistes prennent conscience que des vélos peuvent arriver en face et qu'ils réduisent leur vitesse.

La place handicapée 38 rue Mandron a été supprimée, serait-il possible d'en faire une 51 rue Mandron ou rue Guadet ?

Guillaume Mangane : Pendant les travaux de l'école Montgolfier, la place handicapée de la rue Saint Maur a été temporairement déplacée 38 rue Mandron. Les travaux étant terminés, la place temporaire a disparu. Pour en créer une nouvelle, il faut que la voirie soit conforme en termes de largeur et de bordures). Nous allons examiner cette possibilité.

Au niveau des 54-76-78-102 rue Mandron, il y a des garages et il faudrait faire attention à la giration.

Guillaume Mangane : On vérifiera.

Serait-il possible de faire des plateaux comme ça les vélos et trottinettes ralentiraient ?

Guillaume Mangane : Ce n'est pas en projet aujourd'hui pour des raisons budgétaires.

CONCLUSION DE BERNARD BLANC

Bernard Blanc remercie les habitants pour leur participation.

Fin de séance